

La recherche action : oubliée des cadres opératoires dans le domaine de l'entrepreneuriat

Jouison Estèle, ATER

IUT Montesquieu Bordeaux IV

Département Techniques de Commercialisation

IRGO – Membre de l'équipe de recherche Entrepreneuriat et Stratégie

Doctorante Université Montesquieu- Bordeaux IV,

Pôle Universitaire de Sciences de Gestion

Avenue Abadie, Pôle Universitaire de Sciences de Gestion, IUT Bordeaux-Montesquieu,

Département Techniques de Commercialisation, 33300 Bordeaux

Tel.05-56-00-95-97 ; 06-99-41-71-53

estele.jouison@u-bordeaux4.fr

Résumé

La recherche action est une méthode qualitative visant à résoudre un problème concret d'entreprise au travers de l'action volontaire d'un chercheur dans une organisation ayant accepté son intervention. Mal connue d'un certain nombre de chercheurs, un état de l'art des méthodes de recherche en entrepreneuriat révèle qu'elle n'a quasiment pas été, jusqu'à présent, mobilisée et ce, en dépit de ses nombreuses qualités.

Tout en rappelant les fondements de cette méthode d'investigation scientifique par le biais d'une revue de littérature approfondie, l'objectif de ce papier est de souligner que cette « absence » de la recherche action est plus le fruit d'un « oubli » que d'une réelle non-pertinence de la méthode au regard des enjeux de la recherche en entrepreneuriat.

Des éléments pouvant expliquer la non mobilisation de cette méthode et des arguments en sa faveur sont développés dans le contexte spécifique de la création d'entreprise.

A titre illustratif, le papier s'achève sur la présentation des premières étapes d'une démarche de recherche action déployée auprès de porteurs de projet.

Mots clés : méthodologie, recherche action, entrepreneuriat, création d'entreprise.

« Il vient toujours un temps où il faut choisir entre la contemplation et l'action. Cela s'appelle devenir un homme. »

Le mythe de Sisyphe (1942, p.119)

Albert Camus

La recherche action est une méthode qualitative visant à résoudre un problème concret d'entreprise par le biais de l'action volontaire d'un chercheur dans une organisation ayant accepté son intervention. On retrouve dans cette définition la vision duale de l'action (à la fois économique et sociologique) telle qu'elle a été intégrée dans les sciences de gestion (Hatchuel 2001) : « La conception de l'action peut être entendue de deux manières non exclusives : soit pour la faire exister, l'action est alors notre création ; soit pour la reconnaître : l'action n'est pas créée par nous mais elle existe parce que nous la percevons. » (p.30). Ainsi, par son action, le chercheur produit de la connaissance sur l'action des membres de l'organisation.

Cette méthode est une réponse possible à l'interrogation de Martinet (2001) : « Comment, en gestion, constituer des connaissances « valables » à vocation « opératoire » ? » (p.111), la recherche en sciences de gestion ayant, dans cette logique, des implications managériales. A ce titre, la recherche action (RA dans la suite du texte) apparaît comme une méthode pertinente et on peut alors s'interroger sur son usage (au même titre que la plupart des méthodes qualitatives) restreint par la communauté académique.

Même si elle est assez peu utilisée, la recherche action a néanmoins été employée dans des domaines de recherche variés, tant sa vocation à résoudre des « problèmes » n'est l'exclusivité de personne. Ne pouvant avoir une vision exhaustive des thèmes ayant été traités par le biais de la RA, deux recherches dans des bases de données ont été conduites afin d'en souligner la diversité. Une première recherche dans Babylone (base de données francophone utilisée dans certaines bibliothèques universitaires) a permis d'extraire une trentaine de références où les termes « recherche action » apparaissent soit dans le titre soit dans le résumé. Ces références se répartissent ainsi :

Tableau n°1 : Domaines des références extraites de la base Babylone

Domaines	RA
Réflexion méthodologique	6
Stratégie	2
Contrôle de gestion	5
GRH	3
Innovation technologique	2
Finance	1
Gestion de production	1

On voit que, hormis les réflexions d'ordre méthodologique, ce sont des recherches en stratégie, contrôle de gestion et GRH qui utilisent principalement la RA. Ceci peut s'expliquer par la capacité de ces trois disciplines à produire des outils opérationnels pour l'entreprise et se prêtant donc plus que d'autres à la résolution de problèmes pratiques.

Une seconde étude menée sur la base EBSCO-BSP a indiqué que 308 articles publiés dans des revues à comité de lecture ont mobilisé ou réfléchi sur la RA (recherche avec l'expression « action research » dans le champs Subject Terms). En croisant ce premier critère de recherche avec un second, on a pu obtenir les résultats suivants :

Tableau n°2 : Croisement des critères sur la base EBSCO-BSP

Deuxième critère (dans Default fields)	Nombre de références
Theory	89
Education	47
Strategy	35
Finance/banque/comptabilité	17
Marketing	12
Human resources	7
Entrepreneurship	4

On voit que la RA fait toujours l'objet de réflexions méthodologiques et est particulièrement mobilisée face à des publics universitaires (expériences pédagogiques). Elle est, sinon, employée dans les différents domaines de recherche en sciences de gestion. On peut s'étonner, à la lecture de ce tableau, de sa faible représentation en entrepreneuriat, discipline pourtant centrée sur des « acteurs ». En effet, dans la vision schumpetérienne de l'entrepreneur en tant qu'individu chargé de bouleverser l'ordre établi, « entreprendre » apparaît comme une capacité particulière à « agir ». Comment faire, alors, de la recherche sur des acteurs « agissant » tels que les entrepreneurs ? Les méthodes de recherche adoptées sont très diverses mais force est de constater

que la plupart des chercheurs adoptent une vision « statique », optant avec prudence pour quelques démarches qualitatives (plutôt des études de cas) et quasiment jamais pour une démarche active. Pourtant, pour comprendre l'action des entrepreneurs, des connaissances inédites pourraient être apportées grâce à des chercheurs eux-mêmes « acteurs ».

Dans une première partie, des rappels seront faits pour s'entendre sur ce qu'on appelle la recherche action (1) tandis que la deuxième s'attachera à mettre en évidence les enjeux méthodologiques à utiliser ce type de méthode dans un domaine comme l'entrepreneuriat (2). Enfin, à des fins d'illustration et non de présentation complète d'un protocole méthodologique, une discussion sera ouverte sur la base des premières étapes d'une démarche de recherche action démarrée en décembre 2005 qui mettra en exergue quelques adaptations nécessaires de la méthode au contexte singulier de la création d'entreprise.

1. LA RECHERCHE ACTION : FONDEMENTS ET LIMITES

Avant de s'interroger sur la pertinence de la recherche action dans le champ de l'entrepreneuriat, il paraît essentiel de rappeler les principes fondamentaux de cette méthode de recherche. Pour cela, on reviendra dans un premier temps sur les origines et la définition de la recherche action (1.1) avant de s'attarder sur sa mise en œuvre et les difficultés qu'elle implique (1.2).

1.1. ORIGINES ET DEFINITION DE LA RECHERCHE ACTION

La RA est une méthode aux origines multiples. Dans un souci d'efficacité, les deux les plus fréquemment citées seront abordées, sans pour autant ignorer les autres¹ : les travaux du psychosociologue Kurt Lewin et la rupture avec la science positive (1.1.1). Dans un deuxième temps, une étude des différentes définitions de la RA sera proposée (1.1.2).

1.1.1. Les origines de la recherche action

On accorde la paternité de la RA à Kurt Lewin (écrits fondateurs 1946, 1947, 1951), fondateur de la psychologie sociale. Pour cet auteur germano-américain, expliquer les choses ne suffit pas : on doit aussi essayer de les changer et d'impliquer d'autres individus dans ce processus de compréhension et de changement (Coghlan et Branneck, 2001). Ces convictions profondes

¹ Ces origines diverses sont : les travaux de l'Institut Tavistock, de Fayol, la perspective post-moderniste, la philosophie pragmatique, le dicton marxiste sur l'importance de changer le monde...

concernent le rôle du chercheur face à un phénomène ou une situation qu'il cherche à comprendre et à expliquer. Selon Argyris et al.(1985), Lewin concevait la RA ainsi : elle implique des expériences de changement sur des problèmes réels dans des systèmes sociaux ; elle implique des cycles itératifs (identification d'un problème, planification, action et évaluation) ; le changement consécutif à un projet de RA nécessite une rééducation (changement des modèles de pensée et d'action déjà établis) qui ne sera réussie que par l'implication des clients dans le diagnostic et par leur engagement volontaire dans de nouvelles sortes d'action ; elle contribue simultanément au savoir en sciences sociales et à l'action sociale dans la vie de tous les jours. Une action réussie repose sur l'analyse correcte de la situation, l'identification de toutes les solutions possibles et le choix de la plus appropriée.

« Lewin concevait la recherche action comme un processus en mesure de permettre à des groupes de traiter trois questions: quelle est la situation présente? Quels sont les dangers ? Que devrions-nous faire? » (Burnes 2004, p.983)

Lewin pensait que changer des systèmes humains implique des variables qui ne peuvent pas être contrôlées par des méthodes traditionnelles et où il est notamment nécessaire d'impliquer les membres du système dans le processus de recherche lui-même. La RA est une des méthodes alternatives qui remplit ces conditions. Dans sa conception, un changement radical s'est produit : on a cessé de considérer les membres des organisations comme des « sujets » pour en faire de véritables « acteurs » de la recherche.

Ce changement, présenté comme nécessaire, est fondamentalement en rupture avec les épistémologies positivistes. Parmi les limites de la science positive, on rencontre souvent la difficulté du chercheur à ne pas influencer, par ses propres schémas de pensée, les résultats des recherches qu'il entreprend. La RA adopte un positionnement totalement différent. Plane (1999) utilise pour sa part l'expression « le mythe de la neutralité de l'intervenant-chercheur » (p.48). David A. (2001) adopte une position similaire : « La place du chercheur et les conséquences de la recherche pour l'action sont explicitement prises en compte, non pas dans l'optique de « biais » qu'il faudrait limiter mais, au contraire, comme principes mêmes d'intervention et de génération de connaissances scientifiques. » (p.195)².

² Deux auteurs figurant dans la bibliographie portent le même nom. Par convention, leur nom sera suivi de l'initiale de leur prénom afin de permettre au lecteur de bien les distinguer. Ils seront les seuls auteurs pour lesquels cette notation sera adoptée : les autres auteurs seront indiqués par leur patronyme exclusivement.

Susman et Evered (1978), évoquent une « crise épistémologique » des sciences de l'organisation qui vient selon eux de l'adoption par les chercheurs du modèle positiviste comme étant le modèle le plus approprié aux sciences de l'organisation : ils posent que le modèle positiviste appliqué aux organisations ne sera utile que de manière fortuite et qu'il risque même de miner/ébranler les valeurs des membres des organisations. Un des symptômes de cette crise est que les méthodes, pourtant de plus en plus sophistiquées, ont de plus en plus de mal à expliquer les problèmes pratiques que rencontrent les membres des organisations. Selon eux, la RA corrige les déficiences de la science positive : « La RA est orientée vers le futur ; elle est collaborative ; elle implique le développement d'un système ; la RA génère de la théorie enracinée dans l'action ; elle est agnostique et situationnelle. » (p.589-590). Dans cette démarche de « rupture » avec la science positive, David A. (1998, 2001) propose un cadre intégrateur dans lequel s'inscrivent quatre démarches en gestion parmi lesquelles on trouve la RA. Celle-ci y est située comme une démarche partant de l'existant (impliquant un temps de diagnostic de la situation) et poursuivant un objectif de construction concrète de la réalité (conduisant à l'introduction de changements dans les organisations étudiées)³.

Dans la RA, théorie et pratique sont méthodologiquement liées par la coopération entre le chercheur et l'organisation et par l'objectif de production de connaissance valide scientifiquement et pratiquement. Ainsi, l'un des résultats fondamentaux d'une démarche de RA est, soit la production de nouvelles théories, soit l'enrichissement de théories existantes (Eden et Huxham, 1999).

1.1.2. Définition et principes fondateurs de la recherche action

Fondamentalement, la recherche action est une approche de la recherche qui se concentre simultanément sur l'action et sur la recherche d'une manière participante (dans le sens où les membres du système étudié participent activement au processus de recherche).

La RA vise à la fois à agir et à créer de la connaissance sur cette action. On trouve de nombreuses définitions de cette méthode de recherche. Sans viser l'exhaustivité, nous en avons étudié neuf (voir Annexe A).

³ Les autres démarches intégrées dans ce cadre sont l'observation (participante ou non), la conception « en chambre » de modèles et outils de gestion qui partagent un objectif de construction mentale de la réalité, la première partant de l'existant et la seconde d'une situation idéalisée. La dernière démarche est la recherche intervention (qui part d'une situation idéalisée et cherche à construire concrètement la réalité).

Dans cette pluralité de définitions, des dimensions communes sont identifiables : la RA est un processus, cette méthode de recherche vise à résoudre des problèmes concrets en situation, elle est mise en œuvre par une collaboration « démocratique » entre chercheurs et acteurs de l'entreprise et vise à produire des connaissances sur les situations étudiées.

Le fait que toute démarche de RA débute par l'identification d'un problème est fondamental. Ce problème part idéalement d'une demande du terrain, demande explicite ou implicite apparue pendant la phase de négociation. Sardas et Guénette (2003) disent que la demande peut avoir été exprimée spontanément ou suscitée par l'offre du chercheur.

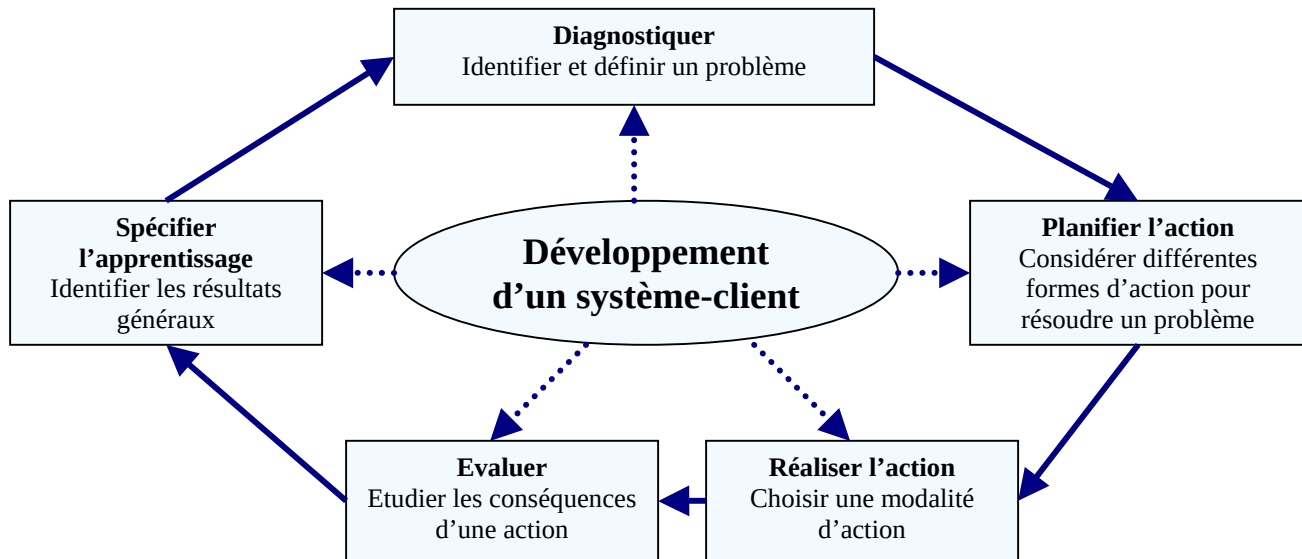
Au-delà de l'identification du problème à résoudre, lorsque l'on s'intéresse à la mise en œuvre d'un processus de RA, la caractéristique fondamentale à prendre en considération est son caractère cyclique. « La RA se déroule en spirale d'étapes, chacune d'entre elles étant composée d'un cercle de planification, action et découverte de faits à propos des résultats de l'action. » (Lewin, in Burnes, 2004, p.984). Dans la littérature, différents cycles sont décrits qui ont été rassemblés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°3 : La recherche action, un processus cyclique

Références	Les étapes du cycle d'une recherche action
Argyris et al. (1985)	« Cycles itératifs » : (1)Identification du problème ; (2)Planification ; (3)Action ; (4)Evaluation
Hult et Lennung (1980)	« Processus cyclique » : (1)Définition du problème; (2)Planification de l'action ; (3)Mise en oeuvre ; (4)Retour des données; (5)Evaluation
Lewin (1946) [in Coghlan, Branneck 2001]	« Cycle » : (1)Planification; (2)Action; (3)Découverte de faits à propos de l'action
Stringer (1996)	« Spirale » : (1)Regarder ; (2)Penser ; (3)Agir
Susman et Evered (1978)	« Processus cyclique » : (1)Diagnostiquer ; (2)Planifier l'action ; (3)Réalisation de l'action ; (4)Evaluer ; (5)Spécifier

Le cycle proposé par Susman et Evered (1978), le plus détaillé, présente l'avantage d'intégrer les autres conceptions du cycle de la RA. Il est représenté par la figure suivante.

Figure 1 : Le processus cyclique de la recherche action (Susman et Evered 1978, p.588)



Au cours du processus de recherche, le cycle (5 étapes) est parcouru à plusieurs reprises et les apprentissages, progressifs, ne se limitent pas à la dernière spirale, celle qui marquera le temps de sortie du processus.

Si les éléments précédemment exposés constituent les traits communs à toutes les méthodes de la famille de la RA, il n'en demeure pas moins que le terme "Recherche action" englobe une variété d'approches très diverses. Afin de ne pas ajouter à la confusion, les méthodes « parentes » de la RA seront ici simplement citées, sans être décrites. Parmi ces méthodes, on peut évoquer la recherche intervention (Plane 1999, David A. 2001) ou l'Innovation action research de Kaplan (1998). Kemmis et McTaggart (2000) parlent de : Participatory research, Critical action research, Classroom action research, Action science, Action learning, Soft systems approaches et Industrial action research. Pyrch (2001) cite quant à lui: Participatory rural appraisal, Action research, Naturalistic inquiry, Participatory action research, Cooperative inquiry, Participatory research... et la liste n'est toujours pas exhaustive. Dans un ouvrage collectif consacré à la RA, Reason et Bradbury (2001) expliquent : « Nous avons choisi le terme Recherche Action pour décrire la famille entière des approches de la recherche qui sont participatives, enracinées dans l'expérience et orientées vers l'action [...]. » (p.XXIV). Pyrch (2002) propose une autre définition des approches qui entrent dans la famille de la RA : « Toutes, plus ou moins, considèrent que leur

recherche facilite le partage collectif coopératif interdisciplinaire dans le but de créer une recherche holistique, orientée vers l'action qui soit efficiente, efficace et pratique. » (p.6)

Cette diversité des méthodes parfois regroupées sous l'intitulé générique « recherche action » rend un peu difficile l'accès à cette méthode. Ceci amène à préciser que la mise en œuvre d'un processus de RA, à l'instar de toute méthodologie, n'est pas sans confronter le chercheur à un certain nombre de difficultés.

1.2. LIMITES DE LA RECHERCHE ACTION ET DEPASSEMENTS

La recherche action est une méthode processuelle dont l'objectif de résolution de problèmes a intéressé des chercheurs de domaines très variés. Si elle s'avère pertinente pour traiter un certain nombre de problématiques, sa mise en œuvre rencontre des difficultés dont il convient de chercher à se dégager. La principale critique émise à son encontre est un questionnement quant à la validité scientifique des résultats qu'elle produit (1.2.1). Une deuxième source de difficultés est le statut singulier du chercheur dans le processus (1.2.2).

1.2.1. La validité scientifique de la recherche action

La recherche action est souvent critiquée pour son manque de reproductibilité. Certains auteurs s'interrogent (Reason et Bradbury 2001, Greenwood et Levin 1998) quant à la validité et à la qualité des pratiques de RA, à commencer par leurs propres pratiques.

« Dans la plupart des RA, y compris les RA participantes, les chercheurs sacrifient en rigueur méthodologique et technique au profit de gains plus immédiats en validité directe : à savoir si les preuves qu'ils collectent ont du sens dans leurs contextes. Pour cette raison on caractérise parfois la RA participante de recherche « basse-technologie » : elle sacrifie la sophistication méthodologique de manière à générer des preuves à propos qui peuvent être utilisées et développées dans un processus de transformation en temps réel (des pratiques, des praticiens et du cadre des pratiques). » (Kemmis et McTaggart 2000, p.591)

La richesse des données et des apports acquis grâce à l'implication forte du chercheur avec les praticiens est souvent invoquée pour répondre à ces critiques. Eden et Huxham (1996, 1999) rappellent que cette « excuse » ne suffit pas : il n'est en effet pas question de considérer tout projet d'intervention dans une organisation comme étant une RA. Pour dépasser les critiques, Eden et Huxham (1999) ont quant à eux défini un ensemble de quinze critères à respecter afin de

faire de la RA une véritable méthode scientifique. Les caractéristiques qu'ils ont définies portent à la fois sur les résultats d'une RA (la génération de théorie et l'orientation fondamentalement pratique) et sur le processus (mise en place de la RA, critères de validité). Par ailleurs, tout élément de recherche dans une organisation ne peut être considéré comme de la RA que si cette recherche est clairement orientée vers l'action. Les deux auteurs reconnaissent que remplir l'ensemble de ces critères est quasiment impossible et expriment sincèrement des doutes sur la validité de leurs propres travaux. Cependant, ils posent que pour mener une RA dont les résultats seront les plus « scientifiques » possibles, il convient d'essayer de respecter un maximum des critères définis précédemment.

McTaggart (1998) rappelle que personne ne voudrait faire de recherche sans que celle-ci soit « valide ». Reste qu'il faut s'entendre sur ce que l'on appelle « validité scientifique ». En effet, si l'on cherche à montrer que la RA est une méthode scientifique en lui appliquant les critères de validité de la science positive, on risque de rencontrer des difficultés (Susman et Evered 1978). Adopter une posture épistémologique adaptée semble donc une seconde manière d'aborder ce questionnement sur la validité scientifique.

Oquist (1978) explique que ce qu'il appelle les épistémologies de l'Empirisme, du Positivisme Logique et du Structuralisme n'articulent pas la théorie et la pratique et ne peuvent donc pas servir de cadre pouvant accueillir la RA. Susman et Evered (1978) proposent d'envisager des points de vue philosophiques différents de ceux de la science positive pour légitimer la RA parmi lesquels la praxis (Aristote), l'Herméneutique, l'Existentialismes, le Pragmatisme (également considéré comme un des fondements épistémologiques de la RA par Greenwood et Levin 1998 et Oquist 1978) ou encore la Phénoménologie. Ils précisent que pour envisager la validité scientifique de la RA, il convient de préférer : la compréhension à l'explication, le fait de faire se réaliser les choses à la prédiction, les conjectures à la déduction et l'induction, l'engagement au détachement et enfin l'action à la contemplation.

1.2.2. Positionnement du chercheur dans la recherche action

Le rôle de l'intervenant dans la recherche action peut être divers. Il peut se poser (Schein, cité p.21 dans Plane, 2000) en « catalyseur » (aide les acteurs à identifier et à résoudre eux-mêmes leurs problèmes en leur transmettant son approche ses méthodes et outils), en « médecin » (diagnostic et mise en œuvre des solutions proposées) ou en « fournisseur » (apport

d'informations techniques ou de services relevant d'une expertise dont a besoin l'entreprise). Une autre distinction peut être faite (Margulais et Raia, cités p.21-22 dans Plane, 2000) si l'on considère qu'il joue un rôle facilitateur (cherche à développer des apprentissages dans le système client) ou un rôle technique (comme l'intervenant-fournisseur). Tout au long de la démarche de recherche, il importe de veiller à ce que les intérêts des chercheurs (plus théoriques) convergent avec les attentes beaucoup plus pratiques des membres des organisations. Si la solution envisagée pour solutionner le problème identifié nécessite de changer en profondeur les valeurs partagées par les membres de l'organisation, sa mise en œuvre sera difficile (Robinson 1993).

Une difficulté est souvent abordée par les chercheurs-acteurs : celle de la nécessaire distanciation avec le terrain ou l'objet étudié (Plane 1999). L'implication et l'engagement (Susman et Evered 1978 ; David M. 2002) sont préconisés dans le cadre de la RA. Reste que l'engagement peut conduire l'intervenant-chercheur à devoir prendre partie et que cela rend difficile son positionnement, entre son rôle de chercheur et sa position au sein de l'organisation où il intervient.

Evoquant une de ses propres expériences, David M. (2002) explique que peut se poser la question de la « propriété » de la recherche et que des problèmes peuvent apparaître si les membres de l'organisation y ayant participé revendiquent un droit de regard sur ce qui doit en être dit et sur la manière dont les résultats doivent en être présentés.

Une autre difficulté réside dans la construction collective du problème. La RA, ainsi que le révèlent l'ensemble des définitions qui en sont données, repose sur la résolution d'un problème, problème important aux yeux des membres de l'organisation qui y sont confrontés. Reste que ce problème doit être formulé et que cela passe par l'établissement d'une représentation de la situation partagée par le chercheur et l'organisation. Si l'on s'inscrit dans une RA au sens de Lewin, ou encore dans une démarche relevant de l'Action Science (Argyris) il faut être conscient que : « La vision et la visée du chercheur marquent alors de leur empreinte la représentation du problème à résoudre, et la participation des acteurs reste marginale. » (Allard-Poesi et Perret 2004).

Dans ce cas, la formulation du problème pratique passe par sa traduction en une « problématique théorique pré-déterminée ». En revanche, si l'on adopte une démarche plus collaborative (du type recherche intervention), le problème résulte d'une co-construction entre le chercheur et les membres de l'organisation.

Il n'est pas possible d'éviter complètement ces difficultés. Une approche rigoureuse et l'adoption de la méthode en connaissance de cause semblent être les meilleures armes du chercheur-acteur pour les affronter.

A l'issue de cette revue de littérature sur la RA, on peut poser que : une RA a pour objectif de résoudre un problème pratique important aux yeux des membres de l'organisation dans laquelle le chercheur va agir (ce statut singulier du chercheur-acteur n'allant pas sans poser quelques difficultés). La résolution de ce problème pratique passe par la mise en œuvre d'actions (et donc d'un changement dans l'organisation) et par l'implication des membres de l'organisation qui de « sujets » deviennent eux aussi « acteurs » de la recherche et dont la collaboration réduit le risque de voir les solutions envisagées être rejetées (on parlera de processus « démocratique »). Il convient enfin de ne pas oublier que la RA produit des connaissances (un « savoir ») pratiques mais également théoriques (en produisant notamment, au-delà de l'action elle-même, de la connaissance sur cette action) qui, pour qu'elles soient jugées valides, doivent être produites avec un maximum de rigueur. L'inscription de nos travaux de recherche en entrepreneuriat nous a conduits à nous interroger plus spécifiquement sur la non-mobilisation de cette méthode dans ce domaine et à explorer dans quelle mesure cette absence pourrait être comblée.

2. RECHERCHE ACTION ET ENTREPRENEURIAT

L'état des lieux des méthodes et populations étudiées en entrepreneuriat (2.1) révèle que la recherche en entrepreneuriat mobilise un grand nombre de méthodes dont est quasiment totalement exclue la RA. Cette analyse fait également apparaître un « vide empirique » dans le cadre de la création d'entreprise. Suite à ces constats, une réflexion (2.2) sera proposée sur les éléments qui, d'une part, peuvent expliquer la réticence des chercheurs du domaine à s'en servir et sur ceux qui, au contraire, pourraient conduire des chercheurs à opter pour cette méthode dans ce contexte spécifique⁴.

⁴ Le contexte de la création d'entreprise (un cas particulier dans le paradigme de l'impulsion d'organisation – Fayolle et Verstraete 2005) a été retenu mais une réflexion comparable pourrait être menée pour d'autres paradigmes (celui de l'innovation par exemple ou de l'opportunité d'affaires).

2.1. ETAT DES LIEUX DES METHODES DE RECHERCHE EN ENTREPRENEURIAT

Une analyse conduite sur deux revues majeures dans la recherche en entrepreneuriat (Entrepreneurship Theory and Practice et Journal of Business Venturing) a permis de dresser un état des lieux à la fois des méthodes de recherche (2.1.1) et des populations étudiées (2.1.2).

2.1.1. Méthodes de recherche en entrepreneuriat

Afin de dresser un état des lieux des méthodologies utilisées en entrepreneuriat, une étude a été conduite sur les 170 articles parus dans le Journal of Business Venturing et sur les 122 articles parus dans Entrepreneurship Theory and Practice entre 2001 et 2005⁵. Ces deux revues ont été retenues en raison de leur grande reconnaissance au sein de la communauté académique (Ratnatunga et Romano 1997 ; Chandler et Lyon 2001).

Un constat « classique » s'est imposé à l'issue de l'analyse, il s'agit de la très faible représentation des méthodes de recherche qualitatives face aux méthodes de recherche quantitatives. En effet, dans JBV, sur 136 papiers faisant état d'une phase empirique, 109 ont mobilisé des méthodes quantitatives, 21 des méthodes qualitatives et 6 une approche « mixte ». Dans ET&P, journal accordant plus d'importance aux papiers conceptuels, les proportions sont similaires : environ un papier sur 5 mobilise une méthode qualitative. On note dans les deux revues une certaine « pauvreté » dans les types de méthodes qualitatives utilisées : elles se résument à des études de cas et des analyses de contenu. On remarque évidemment l'absence totale de recherches ayant mobilisé la RA.

⁵ Ont été exclus de l'étude les éditos des numéros thématiques des deux revues ainsi que les papiers visant à « commenter » les recherches publiées par d'autres.

Tableau n°4 : Natures des articles parus dans le Journal of Business Venturing et Entrepreneurship Theory and Practice entre 2001 et 2005

			JBV 2001-2005	ET&P 2001-2005
Pas de phase empirique (1)			34	53
nature des papiers	Papiers conceptuels	revues de littérature	16	43
		modélisation	7	5
		théorisation	2	0
	"histoires" d'entreprise		0	5
	autres		9	0
Avec phase empirique (2)			136 (100%)	69 (100%)
nature des données	Données primaires (avec ou sans données secondaires)		125	54
	Données secondaires (exclusivement)		11	9
	Cas pédagogiques		0	6
méthodes qualitatives	Nombre total de papiers qualitatifs		21 (15,4%)	14 (20,3%)
	Analyse de contenu		4	3
	Etude de cas unique (y compris cas pédagogiques)		7	7
	Etude de cas multiples		10	4
méthodes quantitatives	Nombre total de papiers quantitatifs (statistiques descriptiques, régressions,...)		109 (80,1%)	55 (79,7%)
méthodes "mixtes"	Nombre total de papiers "hybrides"		6 (4,4%)	0
	Qualitatif puis quantitatif		1	0
	Quantitatif puis qualitatif		5	0
Nombre total de papiers (1+2)			170	122

Dans JBV, 17 des 27 papiers ayant fait appel à des méthodes qualitatives ont été publiés après la parution fin 2002 d'un numéro spécial de la revue qui leur était consacré. Dans ce numéro spécial, Gartner et Birley (2002) précisent: « Nous pensons que beaucoup de problèmes importants sont rarement abordés en entrepreneuriat et que beaucoup des plus importantes questions en entrepreneuriat ne peuvent être questionnées qu'à travers des méthodes et approches qualitatives. » (p.387). Une invitation à l'usage des méthodes qualitatives avait également été formulée par Low et McMillan en 1988. Malgré ces différents appels, Hindle (2004) constate : « En dépit d'efforts spéciaux (Gartner et Birley, 2002) et de contributions individuelles sporadiques, on ne peut que constater que les méthodologies quantitatives au sein d'un paradigme positiviste ou post-positiviste dominant la littérature de la recherche en entrepreneuriat dans, à la fois, l'esprit de la majorité de ses praticiens et le volume de publications dans les journaux consacrés au domaine. » (p.577).

Néanmoins, on peut considérer que l'initiative de la revue a encouragé les chercheurs mobilisant ce type de méthodes à envoyer leurs propositions de papiers. A ce titre, la démarche retenue dans le cadre de ce papier et qui consiste à s'interroger sur le potentiel de méthodes jusque-là peu exploitées dans la recherche en entrepreneuriat se trouve confortée.

Il convient de nuancer la remarque faite un peu plus tôt sur l'absence de la RA en prenant en considération le fait que les deux revues étudiées sont anglo-saxonnes. En effet Gartner et Birley (2002) font un constat intéressant : seuls 3 des 17 manuscrits reçus suite à l'appel à communication pour le numéro spécial sur les méthodes qualitatives avaient été écrits par des chercheurs américains et 7 des 14 restants venaient d'auteurs anglais. Ceci rejoint un résultat de l'étude menée sur JBV (2001-2005) : 20 des 27 papiers ayant mobilisé des méthodes qualitatives n'ont impliqué aucun chercheur américain et 10 d'entre eux ont été (co)écrits par des chercheurs anglo-saxons (Angleterre, Scotland ou Canada). Ceci amène à penser qu'une analyse équivalente sur des revues francophones aurait peut-être mis à jour une proportion plus grande de méthodes qualitatives et pourquoi pas un certain nombre de recherches action.

2.1.2. Les populations étudiées dans la recherche en entrepreneuriat

Un deuxième constat fait à l'issue de cette étude concerne les populations étudiées par les chercheurs. Etant établi que le JBV et ET&P font office de références en matière de recherche en entrepreneuriat, on s'attend à trouver dans leurs pages un ensemble « représentatif » de recherches dans le domaine. Si l'on se réfère à la définition de l'entrepreneuriat proposée par Verstraete et Fayolle (2005), on perçoit la diversité des thématiques jalonnant l'entrepreneuriat, chacune de ces thématiques conduisant les chercheurs à étudier des populations bien spécifiques : l'impulsion d'organisations (populations : nouvelles entreprises, start up, incubateurs...); l'innovation (populations : biotechnologie, spin off, parcs scientifiques,...); la reprise d'entreprise (populations : entreprises familiales, franchise...); les caractéristiques d'un entrepreneur (populations : entrepreneurs, étudiants, dirigeants...); les parties prenantes d'une entreprise (capitaux risqueurs, banques...), etc...⁶

⁶ « Entrepreneuriat : initiative portée par un individu (ou plusieurs individus s'associant pour l'occasion) construisant ou saisissant une opportunité d'affaires (du moins ce qui est considéré comme tel), dont le profit n'est pas forcément d'ordre pécuniaire, par l'impulsion d'une organisation pouvant faire naître une ou plusieurs entités, et créant de la valeur nouvelle (plus forte dans le cas d'une innovation) pour les parties prenantes auxquelles le projet s'adresse. » (Verstraete, Fayolle, 2005, p.45)

Tableau n°5 : Catégories de populations étudiées (collecte de données primaires) dans JBV et ET&P entre 2001 et 2005

Catégories de populations étudiées (collecte de données primaires)		JBV 2001-2005	ET&P 2001-2005
entreprises	entreprises (firm, venture...)	35	5
	PME	3	8
	entreprises internationalisées	2	3
	entreprises familiales	7	3
	franchises	3	0
	nouvelles entreprises	5	4
	entreprises adossées à un capital risquer	2	3
	entreprise de biotechnologie	1	1
	start up	5	0
	spin off	2	0
individus	entrepreneurs/propriétaires/fondateurs/dirigeants	12	18
	femmes entrepreneurs	4	2
	entrepreneurs naissants (avant création)	3	7
	équipe entrepreneuriale	3	1
	intrapreneurs	0	1
	individus non entrepreneurs	3	1
	managers	9	1
	cadres	3	1
	inventeurs de brevets	0	1
	employés	1	0
	étudiants	7	5
acteurs autour de l'entrepreneur	capitaux risqueurs	7	1
	banques	1	0
	incubateurs/parcs scientifiques/bureaux universitaires de transfert de technologie	6	0
	famille dirigeant entreprise familiale	0	1
	experts/enseignants/académiques	3	0
divers	investissements (de capital risque notamment)	3	0
	acquisition de licences par de chaînes de production	1	0
	lancement de nouveaux produits	1	0
	articles de presse	2	2
	sites web	0	1
	cas publiés par la Harvard Business School	1	0
	documents produits par les lauréats du prix E.M.Kauffman	1	0

L'étude révèle qu'une catégorie d'individus est très peu étudiée (un peu moins dans ET&P) : il s'agit des entrepreneurs en tant que porteurs de projet de création d'entreprise (« entrepreneurs naissants » dans le tableau).

On peut soulever un problème de sens derrière ce constat. En effet, à la lecture des papiers parus dans le JBV, on se heurte à une difficulté : quel est le sens donné au mot « entrepreneur » ? Pour les anglo-saxons, l'entrepreneur est celui qui assume la direction d'une entreprise qu'il en soit ou non le fondateur et se distingue du « manager » plutôt en charge d'aspects administratifs. Ceci explique que l'on trouve beaucoup de recherches étudiant le « dirigeant » et ses caractéristiques, que son entreprise soit récente ou non. Bruyat et Julien (2001), dans un souci de clarification, arrêtent quant à eux la définition de l'entrepreneur à celle d'un individu ayant effectivement créé de la valeur nouvelle. Elle présente l'avantage d'intégrer l'innovation (un des paradigmes fondamentaux en entrepreneuriat) mais continue à exclure certains types d'entrepreneurs.

Davidsson (2003) explique que les études consistant à interroger des entreprises existantes, même récentes, sur leur passé afin d'étudier le processus qui conduit à la création d'une entreprise comportent de nombreux biais. Pour comprendre ce processus, il convient de rencontrer les « entrepreneurs » avant que leur entreprise existe. Ceci implique un autre élargissement de la conception de l'entrepreneur : « un individu ayant créé de la valeur nouvelle ou projetant d'en créer et ayant entamé des démarches effectives pour le faire ».

Sur la base de cette définition, on constate que seuls trois papiers publiés dans JBV se sont penchés sur ce type d'individu. Dans ET&P, un plus grand nombre de chercheurs (7 papiers) se sont attachés à étudier cette population spécifique avec, pour la plupart, un souci de comparaison des entrepreneurs « pré-crédation » avec des entrepreneurs ayant effectivement créé leur entreprise. L'expression « *pre-venture entrepreneurs* » est alors mobilisée.

Ceci est-il le signe d'un désintérêt à leur égard ? Ou bien cela révèle-t-il plutôt que les méthodes traditionnelles d'investigation scientifique ne sont pas assez pertinentes pour les étudier ? Ce papier s'inscrit dans la seconde alternative et interroge la pertinence de la RA face à cette population spécifique, répondant⁷ en cela à l'appel de Gartner et Birley (2002) : « Nous croyons

⁷ La RA est une réponse possible aux invitations répétées à utiliser des méthodes qualitatives et au « vide empirique » qui vient d'être mis en évidence. Ce n'est évidemment pas la seule méthode envisageable. Des études longitudinales pourraient également permettre d'apporter des connaissances sur les phases préalables à la naissance d'une entreprise. Mais elles ne sont pas aussi « absentes » de la littérature en entrepreneuriat que la RA et c'est ce qui a retenu notre attention.

que la recherche quantitative a eu tendance à mettre à jour ce qui, pour nous, relève souvent du bon sens, c'est-à-dire, qui concerne les intuitions que nous avons dans nos expériences d'étude et de travail avec les entrepreneurs. [...] Pour nous, les "nombres" ne semblent pas contribuer à construire ce qui paraîtrait une histoire cohérente de ce que nous croyons être la nature de l'entrepreneuriat [...]. Notre idée à propos de la recherche quantitative est plutôt "il manque quelque chose ici". [...] C'est cette évidence (« il manque quelque chose ici ») pour laquelle la recherche qualitative est faite. Comment alors peuvent être traitées ces questions « manquantes » ? » (p.388-389)

Nous nous proposons donc à présent d'explorer les arguments en faveur et les freins à l'usage de cette méthode dans le contexte spécifique de la création d'entreprise.

2.2. LA RECHERCHE ACTION ET LA CREATION D'ENTREPRISE

Face à l'entrepreneur porteur de projet, la RA est une méthode ayant des visées « opératoires » qui concordent avec des besoins fondamentaux de l'entrepreneur et qui en font, à ce titre, une méthode pertinente dans le contexte de la création d'entreprise (2.2.1). Et si la faible mobilisation de cette méthode peut s'expliquer, on ne peut que constater l'aisance avec laquelle sa mise en œuvre se « traduit » dans ce contexte spécifique, moyennant un certain nombre de précautions (2.2.2).

2.2.1. Les besoins de l'entrepreneur et l'opérationnalité de la recherche action

La vocation « opératoire » (Martinet 2001) des résultats de la recherche en entrepreneuriat est un objectif récurrent. En effet, pour des raisons à la fois politiques – volonté gouvernementale d'encourager la création et la reprise d'entreprise ou encore l'innovation – et humaines – le besoin évident de soutien des entrepreneurs –, les chercheurs en entrepreneuriat se sont attachés à répondre à des questions telles que : comment favoriser les comportements entrepreneuriaux ? Comment aider les entrepreneurs dans les processus qu'ils accomplissent (lancement d'entreprise, de nouveaux produits, internationalisation, reprise...) ? Pour ce faire, ils ont étudié des populations d'entrepreneurs en essayant de déterminer leurs caractéristiques, d'identifier leurs difficultés, de comprendre leurs mécanismes de résolution de problèmes... Avec l'objectif, pas toujours atteint, de pouvoir permettre à d'autres entrepreneurs de bénéficier de l'expérience de leurs pairs en leur fournissant des outils adaptés à leurs problématiques. La RA est une

méthode opératoire par définition puisque la démarche commence par l'identification d'un problème et s'appuie sur la construction d'une solution par la collaboration du chercheur et de l'entreprise. Par sa capacité à produire des outils adaptés aux entreprises, la RA peut ainsi intéresser les chercheurs.

Par ailleurs, si l'on s'attache à étudier l'entrepreneur en tant que porteur de projet, la RA apporte une solution à un frein sans doute fondamental quant à l'étude de cet individu. En effet, étudier de façon « neutre » un projet en cours l'élaboration s'avère quasiment impossible et surtout, éthiquement difficilement tenable. En effet, l'entrepreneur, lors du processus qui le conduira à impulser une nouvelle organisation, s'entoure de différents agents (proches, accompagnateurs...) dont il obtient aide et conseils. En apparaissant dans l'entourage de l'entrepreneur, comment un chercheur peut-il garantir qu'il restera seulement observateur du processus ? En effet, dans sa quête de soutien, l'entrepreneur risque d'être tenté de voir le chercheur comme un interlocuteur potentiel. Ceci paraît d'autant plus évident que pour pouvoir l'observer, le chercheur aura été dans l'obligation de se présenter à l'entrepreneur et de lui exposer l'objet de sa recherche. Son statut de spécialiste en entrepreneuriat risque d'inciter l'entrepreneur à se tourner vers lui pour trouver des réponses à ses questions. Et si, ce qui humainement se comprend très bien, le chercheur accepte de répondre aux interrogations de l'entrepreneur étudié, on ne peut pas exclure de l'étude l'influence qu'aura eu son intervention sur l'entreprise en devenir. La RA permet de contourner cette difficulté en faisant du chercheur et de l'entrepreneur des co-acteurs du changement, le résultat de la recherche passant alors notamment par la mesure de l'impact de l'action du chercheur sur l'organisation naissante et sur son futur dirigeant⁸.

Par le biais de la RA, le chercheur peut avoir accès à des données empiriques originales sur les étapes préalables à l'existence d'une entreprise puisqu'elles sont recueillies en situation et non a posteriori comme le permettraient d'autres méthodes qualitatives telles que les études longitudinales ou historiques : cette méthode permet notamment d'éviter les biais inhérents aux limites de la mémoire des individus qui fait que les récits d'événements appartenant au passé

⁸ En revanche, dans le cadre de la création d'entreprise, une approche de type recherche-intervention serait sur un plan éthique plus difficile à tenir. En effet, elle présupposerait que le chercheur ait une vision de ce que doit « idéalement » être la future entreprise, or, il n'est pas question que ce dernier « dépossède » l'entrepreneur de son rôle : il est le seul porteur de son entreprise et le chercheur n'est pas en droit de le guider vers un idéal qu'il n'aurait pas souhaité.

risquent d'être influencés par ce qui a été vécu ou réfléchi depuis par les acteurs interrogés et dont certains détails risquent d'avoir été oubliés.

Enfin, l'ancrage de la RA dans la résolution de problèmes importants pour les entreprises la rend également pertinente pour la recherche en entrepreneuriat. En effet, l'entrepreneur – qu'il soit porteur de projet, chef d'entreprise, innovateur – est en permanence confronté à des problèmes. Il a d'ailleurs déjà tendance à chercher auprès de personnes extérieures (consultants, pépinières...) du soutien pour les affronter. Il n'est pas incohérent de voir dans la RA une méthode envisageable pour travailler auprès d'entrepreneurs : ils ont des problèmes, ils sont a priori à même de les formuler (ou à défaut capables de les reconnaître si on les met en évidence à leurs yeux) et d'accepter l'intervention de tiers pour les résoudre. Ainsi, dans l'optique d'aider les entrepreneurs à dépasser les problèmes auxquels ils font face, des grilles de lecture « théoriques » peuvent être apportées par des chercheurs (fondées sur des recherches antérieures notamment) à ces entrepreneurs comme autant d'outils à leur disposition, l'intervention du chercheur s'avérant nécessaire pour adapter la grille générique au cas particulier et unique de l'entrepreneur et pour favoriser ainsi un phénomène d'apprentissage.

2.2.2. Recherche action et création d'entreprise : Mise en œuvre et précautions d'usage

Pour les chercheurs d'un domaine aussi jeune que l'entrepreneuriat, adopter une méthode peu « orthodoxe » comme la recherche action peut paraître une prise de risque inconsidérée. Ce sentiment peut se trouver conforté face au constat de la faible représentation des méthodes qualitatives dans les revues à comité scientifique, face aux doutes émis quant à la validité scientifique des résultats qu'elle produit et ou encore face à la multiplicité des méthodes regroupées sous l'intitulé générique de RA. Néanmoins, la présence d'articles évoquant ou mobilisant la RA dans des revues telles que *Organization Science* (Bate et al. 2000) ou *l'Academy of Management Review* (Gibbons 1995), la présence de chercheurs communiquant sur la RA dans des congrès tels que celui de *l'Academy of Management* tendent à montrer que cette méthode bénéficie d'une certaine reconnaissance, même si ce n'est pas en entrepreneuriat. On peut également mentionner que la publication de travaux reposant sur des études de cas uniques est un encouragement : les utilisateurs de cette méthode encore critiquée aujourd'hui dans certains cercles académiques sont parvenus à convaincre de la haute qualité scientifique de leur travail et à franchir les comités de lecture. On ne peut qu'espérer le même avenir pour la RA,

tout en encourageant les chercheurs à éviter la dispersion et à s'attacher à respecter ses principes fondateurs tels qu'ils ont été rappelés.

En imaginant l'application de la RA au contexte de la création d'entreprise et plus généralement à l'entrepreneuriat, un parallèle peut être établi entre l'attitude du chercheur recommandée par Lewin et celle de l'entrepreneur qui constitue un autre élément en faveur de sa mobilisation. Par exemple, suite à l'identification d'un besoin, voire d'une opportunité, l'entrepreneur est amené à concevoir une offre adéquate, ceci impliquant d'avoir envisagé différentes sortes d'offre possibles et d'avoir vérifié auprès du marché que l'offre finalement retenue est cohérente (par le biais d'une étude de marché notamment). Or, de manière semblable, il est attendu du chercheur-acteur qu'il envisage différentes solutions possibles au problème traité par le processus de RA et donc en définitive au besoin de l'organisation étudiée. Un autre exemple est le travail de « diagnostic » de la situation auquel doivent se livrer le chercheur et l'entreprise pour laquelle il agit. En effet, cette attitude consistant à évaluer une situation avant d'agir fait également partie du quotidien de l'entrepreneur, agent « preneur de risque » par définition.

Une autre concordance apparaît si l'on se reporte à la proposition de Julien et Bruyat (2001) d'opérer un glissement quant à l'objet d'étude en entrepreneuriat dans le but de produire des savoirs actionnables (voire des outils) destinés aux entrepreneurs. Selon eux, il convient de ne pas étudier l'entrepreneur seul mais de mettre au centre des travaux de recherche l'entrepreneur et la valeur générée par sa création qu'il s'agisse d'une entreprise nouvelle ou d'une innovation. On retrouve ici une vision « symbiotique » de l'entrepreneur et de son organisation (Verstraete 2003) qui est en parfaite adéquation avec la notion de « système » qui constitue l'objet d'étude de la RA, le système englobant effectivement l'organisation et ses acteurs (Susman et Evered, 1978).

Par ailleurs, la dimension « processuelle » de la RA n'est pas sans rappeler le « processus » de la création d'entreprise et la dimension « cyclique » semble également un point commun entre elles. Ainsi, Verstraete et Saporta (2005) exposent le processus de création d'entreprise comme étant constitué de cinq étapes (idée, opportunité, business model, vision stratégique, plan d'affaires) entre lesquelles le cheminement n'est pas continu mais itératif : « le processus n'est pas linéaire et les activités constitutives de chaque étape servent en fait plusieurs étapes. Les mises au point, tout comme les allers retours entre les éléments de ce schéma sont fréquents. » (p.408) Aborder l'entrepreneur avec une démarche cyclique semble une approche adéquate qui peut amener les

chercheurs à observer le processus entrepreneurial par le biais de la résolution d'un ensemble de problèmes différents et tous aussi essentiels aux yeux de l'entrepreneur lui-même.

En définitive, on peut donc poser qu'une RA auprès de créateurs d'entreprise commence par l'identification d'un problème (soit formulé spontanément par l'entrepreneur lui-même soit après discussion avec le chercheur). Le processus se poursuit par une phase de planification ou encore de négociation pendant laquelle l'entrepreneur et le chercheur se mettent d'accord sur les différentes modalités de l'action du chercheur, s'entendent sur les bénéfices que l'entrepreneur retirera de l'expérience et où les attentes du chercheur quant à la recherche sont clairement exprimées. Ce sont les conditions sine qua non pour que l'on puisse dire que le système a accepté l'intervention du chercheur. Une fois l'action programmée, elle est mise en œuvre, les données étant collectées au fur et à mesure avec une dimension « processuelle » (étude du système-client au travers de la dimension temps) absente d'autres types de méthodes et que le chercheur se doit de mettre en avant dans les résultats de sa recherche afin de justifier pleinement l'emploi de cette méthode plutôt que d'une autre (voir Eden et Huxham 1999, annexe B, caractéristique n°12). Les effets de l'action sont ensuite mesurés et donnent lieu à une réflexion qui peut conduire à une nouvelle planification de l'action voire à une modification des modalités de l'action si les premières se sont avérées inefficaces ou si elles ont produit des effets non attendus, le tout en concertation avec le système-client. Quoi qu'il en soit, un phénomène d'apprentissage se produit, où l'entrepreneur, en devenant « acteur » de la recherche s'approprie les outils proposés ou construits en collaboration avec le chercheur. C'est en quelque sorte la cinquième phase du processus. Ceci est un autre aspect important de la RA : elle est entreprise par le chercheur avec la volonté de changer l'organisation et surtout de la changer « durablement ». La phase d'apprentissage est également le temps pour le chercheur de produire des connaissances théoriques soit nouvelles soit permettant de développer des théories existantes, totalement ancrée dans l'action qu'il a menée.

A présent que les fondements de la RA ainsi que son adéquation pour la recherche en entrepreneuriat ont été abordés, les premiers pas d'une démarche de ce type démarrée en décembre 2006 vont être exposés. Seront mis en évidence le respect des préceptes de la méthode et les nécessaires adaptations auxquelles le chercheur a été contraint. Le fait que la recherche ne soit pas à ce jour achevée fait de la présentation qui suit un simple propos d'étape sur lequel le regard critique des collègues est le bienvenu.

CONCLUSION/DISCUSSION

La recherche action ici exposée est déployée dans le cadre d'une thèse de doctorat. Elle est réalisée auprès d'entrepreneurs (trois à ce jour) portant un projet de création d'entreprise mais n'ayant pas encore réellement créé d'organisation. Ils ont en commun d'être activement engagés dans le processus et c'est à ce titre qu'ils ont été qualifiés « d'entrepreneurs ».

Dans chacun des cas, un seul entrepreneur conduit le projet et une première différence avec les RA observées dans la littérature apparaît : d'une pluralité d'acteurs concernés par la recherche, on est passé à un acteur unique, l'entrepreneur. Une autre singularité de la démarche est que, habituellement, la RA s'applique à des organisations et qu'ici elle est appliquée à un système constitué d'un projet d'organisation et de son porteur. La dernière particularité qu'il est nécessaire de souligner est qu'une RA est habituellement conduite auprès d'une seule organisation en raison de l'implication lourde en termes de temps et de ressources qu'elle implique pour le chercheur. Dans le cas ici exposé, le chercheur a au contraire choisi de mener plusieurs RA du fait de la précocité et de la très petite taille des projets des entrepreneurs auxquels il a choisi de s'adresser.

La définition du problème à résoudre a suivi un processus original. La problématique générale de la recherche porte sur l'importance pour l'entrepreneur ne détenant pas toutes les ressources nécessaires au lancement de son entreprise (pas uniquement financières) d'être en mesure de convaincre les personnes qui les détiennent de les lui apporter et donc d'en faire des parties prenantes de son projet. Ce problème repose sur trois corpus théoriques fondamentaux : la théorie des parties prenantes, l'approche par les ressources et la théorie des conventions. Il s'agit d'un problème concret que de nombreuses personnes s'accordent à reconnaître. En ce sens, le problème à l'origine de la RA est théoriquement prédéterminé (au sens de Lewin). Néanmoins, ce dernier propos est à nuancer. Ainsi, les entrepreneurs accompagnés dans le cadre de cette recherche action ont été mis en relation avec le chercheur par des intermédiaires (professionnels de l'accompagnement) informés de la problématique générale de la recherche qui ont identifié les porteurs de projet ayant par eux-mêmes pointé une difficulté liée à la nécessité de convaincre. En effet, les entrepreneurs sont eux-mêmes conscients du problème même s'ils ne le formulent pas en ces termes : chacun des entrepreneurs est confronté à un problème spécifique à résoudre sur la base duquel il a accepté la collaboration avec le chercheur. Ces problèmes existaient

indépendamment la proposition d'intervention du chercheur, et la recherche action est née de la rencontre de la problématique théorique et des besoins des créateurs.

Tableau n°6 : Les problèmes à l'origine de la démarche de recherche action

Cas et domaine d'activité	Problème spécifique
Entrepreneur 1 (salle de sport)	Nécessité de convaincre des investisseurs
Entrepreneur 2 (livraison de repas en entreprise)	Nécessité de trouver un local et de faire venir un chef cuisinier
Entrepreneur 3 (bureau d'études)	Nécessité de convaincre des prescripteurs de soutenir le projet afin de gagner en crédibilité sur le marché

Une phase de négociation et de planification a eu lieu dans laquelle le chercheur a été conduit à « défendre » et à « vendre » sa démarche de recherche auprès des entrepreneurs sollicités afin de les convaincre de l'intérêt pour eux à participer à l'expérience tout en posant clairement son propre intérêt à agir auprès d'eux.

Ainsi que cela a été dit précédemment, le chercheur en devenant « acteur » a ici adopté une posture similaire à celle d'un entrepreneur devant défendre son projet. L'action du chercheur consiste à aider l'entrepreneur dans sa recherche de ressources et repose sur la mobilisation d'outils conçus initialement par le chercheur mais également progressivement adaptés et finalement co-construits avec les entrepreneurs. La mobilisation de ces outils conduit les entrepreneurs à mettre au jour leur modèle d'affaires ou *business model*, convention fondamentale leur permettant de remporter l'adhésion des détenteurs de ressources qu'ils sollicitent⁹. On retrouve ici l'ancrage théorique fort recommandé par Eden et Huxham (1999). En effet, le concept de *business model*, qui est au cœur de la recherche, est conceptualisé en mobilisant les trois théories précédemment évoquées et les outils utilisés ont été élaborés en « instrumentalisant » ces mêmes corpus. La démarche de RA se situe donc dans une optique de développement de théories existantes plutôt que sur la recherche de nouvelles théories.

Si le problème à résoudre par la RA est celui de la collecte des ressources nécessaires au lancement du projet, ce qui est questionné par le chercheur, c'est la manière dont l'entrepreneur construit son modèle d'affaires, vu comme une convention, au fur et à mesure des interactions

⁹ Notons qu'après quelques mois, les entrepreneurs qui ont accepté de participer à ces RA s'accordent à dire que l'apport du chercheur se situe sur un plan différent de celui des structures d'accompagnement et qu'il leur est complémentaire. Ils tirent notamment bénéfice de la grille de lecture originale que leur fournit le concept de Business Model et l'instrumentalisation qu'ils en font avec le chercheur, grille de lecture qu'ils ont le sentiment de s'approprier durablement et qu'ils mobilisent lors de leurs rencontres avec leurs parties prenantes potentielles.

qu'il a avec les différents détenteurs de ressources et/ou parties prenantes qu'il rencontre et de sa confrontation aux conventions de qualification à l'œuvre dans son environnement. Ce décalage favorise la distanciation du chercheur avec le système client et fait apparaître sa volonté de construire des connaissances théoriques à partir de l'expérience pratique qu'il mène sur le terrain. La RA est pertinente au regard des objectifs poursuivis par le chercheur car elle fournit une approche temporelle originale où l'intervention du chercheur conduit à une transformation de la conception du projet par l'entrepreneur tout en lui donnant l'occasion de voir l'évolution se produire¹⁰.

Pour pouvoir « mesurer » l'impact de son action, le chercheur a introduit un tiers dans le protocole méthodologique : un détenteur de ressources (nommé « expert ») rencontré par l'entrepreneur avant et après l'intervention du chercheur et à qui il est demandé de s'exprimer sur son degré de conviction suite à la présentation du projet par l'entrepreneur¹¹. L'intervention de « l'expert » crée une source de triangulation des données tout à fait spécifique au protocole et rendue uniquement possible parce qu'il s'agit d'une démarche de RA. Ainsi, un autre critère défini par Eden et Huxham (1999) est respecté : « Dans la recherche action, les opportunités de triangulation qui ne se présentent pas avec d'autres méthodes devraient être exploitées pleinement et rapportées. », justifiant ainsi l'emploi de la RA plutôt que d'une autre méthode.

La deuxième rencontre « expert-entrepreneur » marquera le temps de sortie de la RA. En réalité, au cours du protocole l'entrepreneur est amené à rencontrer (en l'absence du chercheur) des parties prenantes potentielles ou d'autres types d'accompagnateurs ou encore à trouver de nouvelles informations, ces moments constituant pour lui des moments d'autoévaluation qui sont sources d'apprentissages, qui font évoluer le modèle et qui transparaîtront donc dans le cadre des séances de réflexion avec le chercheur... Il y aura alors des boucles récursives entre les différentes phases de la RA. Egalement, si le problème initialement formulé est précis, il sera probablement amené à changer et la boucle pourra alors recommencer au début. Ainsi sera

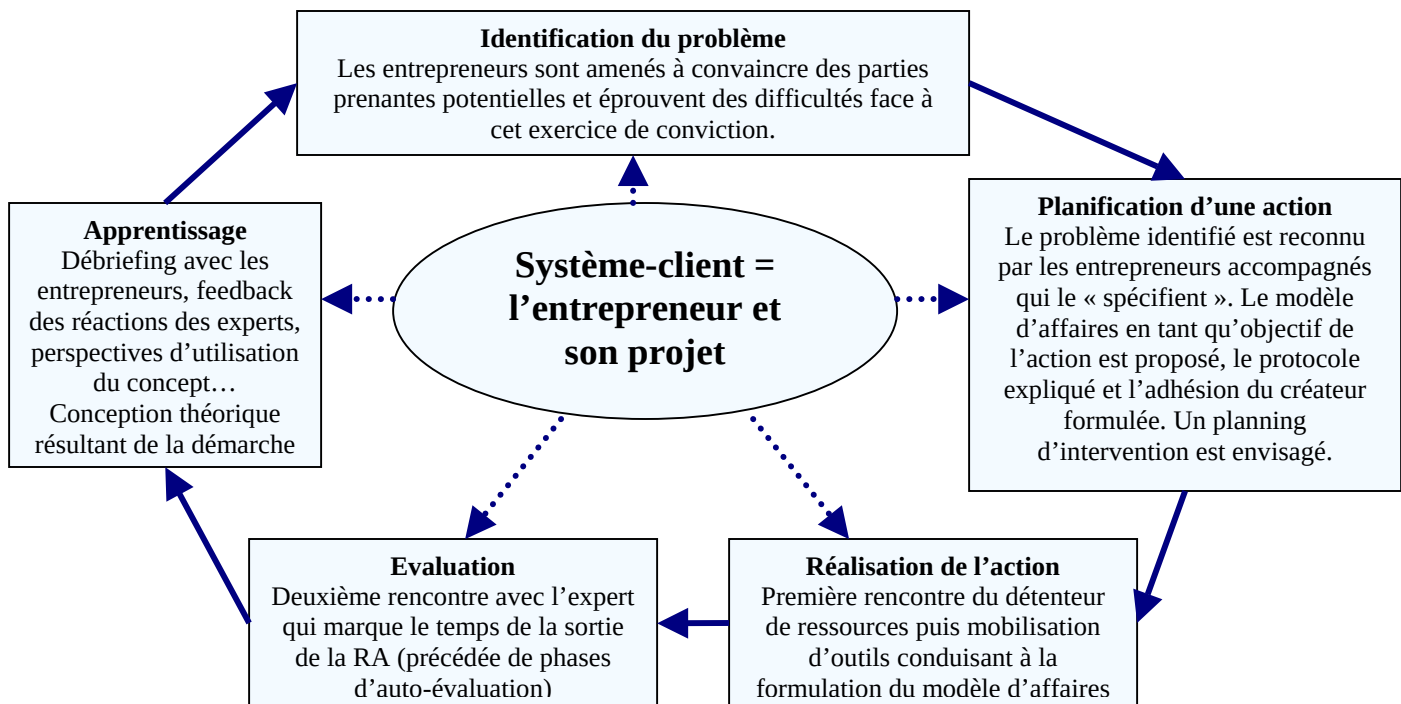
¹⁰ En accord avec un des principes posés par Eden et Huxham (1999) : « [...] dans la RA, la réflexion et le processus de collecte des données [...] sont plus valablement centrées sur les aspects qui ne peuvent pas être appréhendés par d'autres approches »

¹¹ Le chercheur est conscient que l'évolution du projet et de la capacité à convaincre de l'entrepreneur sont intimement liées à l'avancement du projet et que son intervention, seule, n'explique pas tout. D'autres facteurs seront pris en compte dans l'analyse des données (expérience acquise, détenteurs de ressources rencontrés et devenus ou non parties prenantes du projet...).

respectée la règle fondamentale d'un cycle parcouru à plusieurs reprises lors d'une démarche de RA.

Enfin, la phase d'apprentissage reste la plus imprévisible à ce jour. Que gardera l'entrepreneur de la démarche à laquelle il participe ? A quels enrichissements théoriques sera conduit le chercheur ? Pour conclure cette réflexion, les différentes étapes ont été récapitulées dans la figure ci-dessous.

Figure 2 : Les phases de la recherche action (Adapté de Susman et Evered, 1978)



REFERENCES

- Albert Camus (1942), *Le mythe de Sisyphe*, Paris : Folio
- Allard-Poesi, F. et V. Perret (2004). La construction collective du problème dans la recherche action: difficultés, ressorts et enjeux, *Finance Contrôle Stratégie*, 7 : 4, 5-36.
- Argyris C. et al. (1985), *Action Science*, San Francisco : Jossey-Bass
- Bate, P. et al. (2000), Towards A Culturally Sensitive Approach To Organization Structuring: Where Organization Design Meets Organizational Development, *Organization Science*, 11: 2, 197-211
- Bruyat, C. et P. A. Julien (2001), Defining the field of research in entrepreneurship, *Journal of Business Venturing*, 16 : 2, 165-179
- Burnes B. (2004), Kurt Lewin and the planned approach to change: a re-appraisal, *Journal of Management Studies*, 41 : 6, 977-1002

- Chandler G. N. et D. W. Lyon (2001), Issues of research design and construct measurement in entrepreneurship research: the past decade, *Entrepreneurship Theory and Practice*, 25 : 4, 101-113
- Coghlan D. et T. Branneck (2001), Kurt Lewin: the “practical theorist” for the 21st century, *The Irish Journal of Management*, 24 : 2, 31-37
- David A. (1998), Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion, *DMSP Cahier de recherche*, n°265
- David A. (2001), La recherche-intervention, généralisation des méthodes de recherche en management, in A. David, A. Hatchuel. & C. Laufer (dir.) *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Paris : Vuibert
- David M. (2002), Problems of participation: the limits of action research, *International Journal of Social Research Methodology*, 5 : 1, 11-17
- Davidsson P. et B. Honig (2003), The role of social and human capital among nascent entrepreneurs, *Journal of Business Venturing*, 18 : 3, 301-332
- Eden C. et C. Huxham (1996), Action Research for Management Research, *British Journal of Management*, 7 : 1, 75-86
- Eden C. et C. Huxham (1999) Action research for the study of organizations, in S. Clegg & C. Hardy (dir.) *Studying Organization Theory and Method*, Sage Publication
- Gartner W. et S. Birley (2002), Introduction to the special issue on qualitative methods in entrepreneurship research, *Journal of Business Venturing*, 17 : 5, 387-396
- Gibbons P.T. (1995), Action Research and Organizational Development, *Academy of Management Review*, 20 : 2, 480-480
- Greenwood D. J. et Levin M. (1998), Action Research, Science, and the Co-optation of Social Research, *Studies in Cultures, Organizations & Societies*, 4 : 2, 237-262
- Hatchuel, A. (2001), Quel horizon pour les sciences de gestion? Vers une théorie de l'action collective, in A. David, A. Hatchuel & R. Laufer (dir.) *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Paris: Vuibert
- Hindle K. (2004), Choosing Qualitative Methods for Entrepreneurial Cognition Research: A Canonical Development Approach, *Entrepreneurship: Theory & Practice*, 28 : 6, 575-607
- Hult M. et S. Lennung (1980), Toward a definition of action research: a note and bibliography, *Journal of Management Studies*, 17 : 2, 241-250
- Kaplan R. S. (1998), Innovation action research : creating new management theory and practice, *Journal of Management Accounting Research*, vol.10, 89-118
- Kemmis S. et R. McTaggart (2000), Participatory action research, in N. K. Denzin & Y. S. Lincoln (dir.) *Handbook of qualitative research*, Sage Publications
- Levin M. et D. Greenwood (2001), Pragmatic action research and the struggle to transform universities into learning communities, in P. Reason & H. Bradbury (dir.), *Handbook of action research*, Sage Publications
- Low M. B. et I. C. MacMillan (1988), Entrepreneurship: Past Research and Future Challenges, *Journal of Management*, 14 : 2, 139-161
- Martinet A. C. (2001), Epistémologie de la connaissance praticable: exigences et vertus de l'indiscipline, in A. David, A. Hatchuel & R. Laufer (dir.) *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Paris: Vuibert, 111-124
- McTaggart R. (1998), Is Validity Really an Issue for Participatory Action Research?, *Studies in Cultures, Organizations & Societies*, 4 : 2, 211-237
- Oquist P. (1978), The Epistemology of Action Research, *Acta Sociologica*, 21: 2, 143-163

- Plane J. M. (1999), Considérations sur l'approche ethnométhodologique des organisations, *Revue française de gestion*, n°123, 44-53
- Plane J. M. (2000), *Méthodes de recherche-intervention en management*, Paris : Editions l'Harmattan
- Pyrch T. (1998), Introduction to the Action Research Family, *Studies in Cultures, Organizations & Societies*, 4 : 2, 5-11
- Ratnatunga J. et C. Romano (1997), A citation classics analysis of articles in contemporary small enterprise research, *Journal of Business Venturing*, 12 : 3, 197-212
- Reason P. et H. Bradbury (2001), *Handbook of Action Research: Participative Inquiry and Practice*, Thousand Oaks: Sage Publications
- Robinson V. M. J. (1993), Current controversies in action research, *Public Administration Quarterly*, 17 : 3, 263-290
- Sardas J. C. et A. M. Guénette (2003), Qu'est-ce que la recherche-intervention ?, *Revue économique et sociale*, n°2, 123-126
- Stringer E. T. (1996), *Action research, a handbook for practitioners*, Sage Publications
- Susman G. I. et R. D. Evered (1978), An assessment of scientific merits of action research, *Administrative Science Quaterly*, 23 : 4, 582-603
- Verstraete T. (2003), *Proposition d'un cadre théorique pour la recherche en entrepreneuriat*, Editions de l'ADREG
- Verstraete T. et A. Fayolle (2005), Paradigmes et entrepreneuriat, *Revue de l'Entrepreneriat*, 4: 1, 33-52
- Verstraete T. et B. Saporta (2006), *Création d'Entreprise et Entrepreneuriat*, Editions de l'ADREG

ANNEXE A : LES DEFINITIONS DE LA RECHERCHE ACTION

Argyris et al. (1985)	« La RA repose sur cinq principes : Elle implique des expériences de changement sur des problèmes réels ; Elle suppose des cycles itératifs d'identification du problème, de planification, d'action et d'évaluation ; Le changement envisagé implique une rééducation ; Elle se produit dans une perspective démocratique ; Elle contribue à la fois aux connaissances fondamentales en sciences sociales et à l'action en société dans la vie quotidienne . »
Eden et Huxham (1999)	« La RA est une recherche qui résulte de l'implication du chercheur avec les membres d'une organisation sur un sujet qui est un véritable souci pour eux et dans laquelle il y a une intention par les membres de l'organisation de prendre des mesures (« to take action ») basées sur l'intervention. » (p.272)
Reason et Bradbury (2001)	« La RA est un processus participatif, démocratique concerné par le développement de connaissances pratiques dans la poursuite d'objectifs humains, enraciné dans une vision du monde participante qui, nous le croyons, émerge actuellement. » (p.1)
Stringer (1996)	« Il s'agit de procédés qui sont rigoureusement empiriques et réflexifs (interprétatifs), qui engagent les individus traditionnellement appelés "sujets" à être des participants actifs du processus de recherche et qui conduisent à des implications pratiques directement en lien avec les vies ou le travail des participants. »

David A ; (2001)	« La RA aide à transformer le système à partir de sa propre réflexion sur lui-même dans une optique participative. » (p.15)
Rapoport (1970) [in Susman et Evered (1978) et in Robinson (1993)]	« La RA vise à contribuer à la fois aux préoccupations des gens dans une situation problématique immédiate et aux objectifs de la science sociale par une collaboration conjointe dans un cadre éthique mutuellement accepté. » (p.587)
Hult et Lennung (1980)	« La RA, dans le même temps, est un soutien dans la résolution de problèmes pratiques et permet d'étendre le savoir scientifique, aussi bien qu'elle renforce les compétences des acteurs respectifs, étant effectuée en collaboration dans une situation immédiate utilisant des retours de donnée, dans un processus cyclique visant une compréhension accrue d'une situation sociale donnée, applicable en premier lieu pour la compréhension des processus de changement dans les systèmes sociaux et entreprise au sein d'un cadre éthique mutuellement accepté. » (p.247)
Greenwood et Levin (1978)	« La RA vise à résoudre des problèmes pertinents dans un contexte donné à travers une recherche démocratique où les chercheurs professionnels collaborent avec les participants dans l'effort de trouver et de mettre en œuvre des solutions à des problèmes d'importance majeure pour les acteurs locaux. . » (p.250) « La RA en tant que forme de recherche a les caractéristiques fondamentales suivantes: la RA est contextuelle; elle vise à résoudre des solutions de la vraie vie en situation. La RA est une recherche où participants et chercheurs co-génèrent du savoir à travers des processus collaboratifs dans lesquels les contributions des participants sont prises au sérieux. » (p.251)
Kemmis (1988) [in Robinson (1993)]	« La RA est une forme de recherche autoréflexive entreprise par les participants dans des situations sociales (y compris éducatives) de manière à améliorer la rationalité et la justice sociale de (a) leurs propres pratiques sociales et éducatives, (b) leur compréhension de ces pratiques et (c) la situation dans laquelle les pratiques sont conduites. » (p.265)